



Communiqué de presse

Clichy, le 6 novembre 2008

Etam Prêt-à-Porter apporte les précisions suivantes concernant deux articles de chaussures commercialisés dans ses magasins.

Mardi 4 novembre 2008, le magasin d'Angers d'Etam Prêt-à-Porter a eu connaissance d'un cas de réaction allergique cutanée rencontré par une cliente. Selon la dermatologue consultée par la cliente, la présence de Diméthylfumarate dans les sachets anti-humidité présents dans les boîtes de chaussures serait la cause de l'allergie.

La qualité est depuis toujours au cœur des préoccupations d'Etam Prêt-à-Porter qui porte la plus grande attention à chacune de ses clientes.

Bien que le lien entre l'allergie et la présence de Diméthylfumarate dans les sachets ne soit pas scientifiquement prouvé, Etam Prêt-à-Porter a immédiatement mis en œuvre les procédures internes et réglementaires prévues en pareilles circonstances.

C'est ainsi qu'il a été procédé :

- Au retrait immédiat de la vente de tous les produits potentiellement concernés.
- A des tests techniques via un laboratoire indépendant. Les résultats nous seront communiqués entre le 17 et le 21 novembre.
- A la notification formelle à la DGCCRF du problème identifié.
- A l'arrêt instantané de toutes relations commerciales avec le fournisseur de ces articles.
- A l'instruction formelle de l'ensemble de nos fournisseurs de ne pas utiliser de Diméthylfumarate.

- A l'envoi d'un courrier nominatif aux 360 clientes identifiées car porteuses d'une carte de fidélité et ayant acheté les chaussures en magasin depuis le 20 octobre, soit un tiers des clientes ayant acheté ces articles.
- A la mise en place d'une communication dans l'ensemble des magasins et sur le site internet www.etam.com en demandant aux clientes de retourner les articles contre remboursement.

Dans un souci de proximité avec nos clientes, un numéro a été mis en place : 01.55.90.70.20.

Contacts Presse

Florence Troy 01.55.90.74.58 – florence.troy@etam.fr

Amélia Cerruti 01.55.90.75.34 – amelia.cerruti@etam.fr